



Services Industriels Nyon
Monsieur Da Cunha Luis
Route de Champ-Colin 6
case postale 2614

Analyse n°113948

1260 Nyon 2

dossier traité par M. F. Khajehpour
tél. direct 021 315 99 21
e-mail direct: fereidoun.khajehpour@lausanne.ch
notre référence: CL.00.NYON_SIE.113948

Lausanne, le 30-08-2022

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL.00.NYON_SIE.113948	Provenance de l'échantillon	Commune de Nyon - SIECGE
Date prélèvement	15-08-2022	Lieu de prélèvement	Chésereux - Rte de la Dôle - BH n° 146
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	15-08-2022 au 18-08-2022	Préleveur	Client externe

Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-03*	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	100	UFC/ml	VM: max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD**

* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

** Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

Conclusion globale Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD**).

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.NYON_SIE.113948	Provenance de l'échantillon	Commune de Nyon - SIECGE
Date prélèvement	15-08-2022	Lieu de prélèvement	Chésérèx - Rte de la Dôle - BH n° 146
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

Conclusion globale Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD**).

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.